

**APPEL A PROJETS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT
DES CIRQUES TRADITIONNELS DANS L'ECRITURE DE
SPECTACLES DE CREATION**

Les critères d'éligibilité

Le dispositif d'aide concerne la production de spectacles portés par des cirques traditionnels et correspondant aux caractéristiques des spectacles de cirque de création. Il a pour objet de soutenir les cirques traditionnels qui s'engagent dans un compagnonnage avec un professionnel du théâtre ou du cirque de création pour écrire un spectacle. Les treize pôles nationaux du cirque labélisés par le ministère de la Culture pourront jouer le rôle de structures ressources dans la mise en contact des professionnels concernés (<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Theatre-spectacles/Le-theatre-et-les-spectacles-en-France/Poles-Nationaux-Cirque-PNC>).

Les spectacles de création se caractérisent par :

- La recherche de formes artistiques, d'agès ou de configurations de spectacle nouvelles ;
- Une écriture globale, qui donne une unité au spectacle, au-delà de la proposition de numéros.

L'aide est conditionnée à l'abandon de la présentation des animaux sauvages concernés par la réforme en cours pilotée par le Ministère de la transition écologique.

Les demandes sont présentées par des structures professionnelles résidentes en France, en conformité avec la réglementation sociale et fiscale, qui justifient d'une existence juridique d'au moins deux années civiles. Elles doivent comporter une description précise des modalités de compagnonnage envisagé avec le partenaire du champ de la création (teneur du partenariat, curriculum vitae du ou des collaborateurs, nombre d'heures de travail en commun).

Un même porteur de projet ne peut présenter qu'une demande d'aide pour l'année 2022. Cette aide peut être cumulée avec d'autres types de soutiens de la part de l'Etat.

Les critères d'analyse et d'évaluation

Les dossiers présentés devront expliciter les intentions et les propos artistiques du projet.

Il sera porté attention aux aspects suivants :

- l'inscription du projet dans la démarche globale de transition du cirque traditionnel vers le champ de la création (qui implique des temps de préparation des spectacles plus longs) ;
- la pertinence et la solidité des modalités du compagnonnage prévu avec le ou les professionnels du champ de la création (théâtre ou cirque) ;
- l'originalité du projet artistique ;
- la nature de l'équipe artistique (nombre d'artistes concernés) et le temps de travail de l'équipe concernée ;
- les techniques de cirque utilisées et leur implication dans le propos artistique du projet ;
- l'ampleur budgétaire du projet eu égard à son ambition artistique, à ses modalités de production et aux compétences mises en œuvre ;
- les perspectives de diffusion du projet et sa viabilité économique (un prévisionnel de tournée doit être joint au dossier) ;

- les conditions de réalisation du projet (répétitions, résidences, nombre d'heures de travail prévues avec le(s) partenaire(s) du champ de la création) et la politique salariale ;
- le montage de la production (coproductions, soutiens divers...). Le budget présenté doit comporter d'autres ressources que l'aide demandée à l'Etat, celle-ci ne doit pas être majoritaire. Une attention particulière sera apportée aux projets dont les financeurs sont multiples.

Modalités d'évaluation et de décision

Les demandes d'aide sont déposées par les cirques auprès de la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture. L'ensemble des demandes sont examinées par les services de la DGCA afin d'en retenir au maximum six. Les notifications de décision seront établies par la DGCA en 2022. Les modalités de versements de la subvention seront précisées dans la notification attributive de l'aide. D'autres pièces administratives complémentaires pourront être demandées par le service instructeur de la subvention, si nécessaire. La liste des projets retenus sera publique.

Les modalités de dépôt des dossiers :

Le dossier doit comporter : une lettre de demande écrite, un dossier artistique et financier, accompagné des pièces administratives et de la fiche synthétique ci-jointe. **L'ensemble de ces documents doit être envoyé à la DGCA par voie électronique dématérialisée.** Les fichiers doivent être enregistrés dans deux dossiers distincts : l'un pour les documents artistiques et financiers, l'autre pour les documents administratifs ; la fiche de synthèse avec le budget de la création étant enregistrée à part. ATTENTION : taille maximum pour l'ensemble des fichiers 6MO, lisibles sur PC windows 7. Evitez l'envoi de dossiers par mail, et préférez l'utilisation de plateforme de téléchargement de dossiers. **Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

Modalités de dépôt des dossiers

Les **dossiers de demande** d'aide 2022 devront être **transmis à la DGCA aux adresses suivantes :**

lara.goussebaile@culture.gouv.fr

carol.chauveau@culture.gouv.fr

au plus tard le 15 MARS 2022.

Bilans

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans pour la mise en œuvre du projet, objet de l'aide attribuée. Ce délai court à compter du versement des crédits au bénéficiaire. Si le projet n'est pas réalisé dans ce délai, le bénéficiaire rembourse, sur demande du ministère de la culture, tout ou partie des montants versés.

Un bilan d'avancement du projet aidé est établi par le bénéficiaire un an après le versement des crédits. Un bilan d'exécution est établi deux ans après la première représentation, afin d'évaluer la diffusion réalisée et le public touché.

* * * * *

Contact pour tout renseignement complémentaire

Lara Goussebaïle, chargée de mission arts du cirque et de la rue - DGCA

Tél. 01 40 15 89 52 / e-mail : lara.goussebaile@culture.gouv.fr

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

NOM DU CIRQUE TRADITIONNEL :

NOM du directeur du cirque traditionnel :

Type de structure juridique (SARL, micro-entreprise, entreprise en nom propre, association) :

Date de fondation de la structure juridique :

n° SIRET :

Adresse (siège social) :

Adresse courrier (si différent du siège social) :

Contact : mail :

Tél. :

Fax :

portable

(facultatif)

Licence d'entrepreneur de spectacle délivrée au nom de :

N° de la licence 1 : Délivrée le :

Date d'échéance :

Ou N° du récépissé (de demande ou de renouvellement de la licence) :

N° de la licence 2 : Délivrée le :

Date d'échéance :

Ou N° du récépissé (de demande ou de renouvellement de la licence) :

N° de la licence 3 : Délivrée le :

Date d'échéance :

Ou N° du récépissé (de demande ou de renouvellement de la licence) :

Titre de la création (objet de cette demande) :

Directeur artistique du spectacle (joindre un curriculum vitae) :

Collaborateur(s) artistique(s) issu(s) du champ du champ de la création (cirque ou théâtre) (joindre les curriculum vitae):

Nombre total d'artistes concernés et principales disciplines utilisées :

Nombre d'heures de travail prévues pour chaque personne concernée :

Dont nombre d'heures prévues avec le(s) partenaire(s) du champ de la création :

Date et lieu de la première représentation :

Principaux coproducteurs et montants engagés, si nécessaire :

Tournée envisagée :

TOTAL DU BUDGET DE LA CREATION : €

MASSE SALARIALE CHARGEE : €

MONTANT DE L'AIDE SOLLICITEE : €

Avez-vous déjà obtenu d'autres aides de l'Etat ? (si oui précisez l'année, l'objet et le montant des aides perçues) :

RESUME DU PROJET

Cette fiche est une note de synthèse du dossier artistique complet. Remplissez-la attentivement en précisant les intentions artistiques qui fondent le projet de création, les modalités de travail prévu avec le(s) partenaire(s) du champ de la création, comment ce spectacle s'inscrit dans la trajectoire du cirque traditionnel et son projet de transition vers le cirque contemporain, l'équipe engagée, les techniques de cirque utilisées, le choix de l'espace scénique (circulaire, frontal, semi-circulaire, sous chapiteau, en salle, en plein air...). Tous ces éléments seront étudiés comme critères d'évaluation de votre projet.

Fait à.....

Signature :

Le

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER

A joindre à la fiche synthétique

1 – DOCUMENTS ARTISTIQUES ET FINANCIERS

- **La présentation succincte du cirque traditionnel et de son parcours** (principes fondateurs, démarche artistique générale, les spectacles déjà créés, les principaux lieux de diffusion...).
- **Le(s) CV** du directeur artistique du projet et de l'ensemble des collaborateurs artistiques
- **La lettre attestant du compagnonnage prévu signée le professionnel du champ de la création**
- **Un descriptif détaillé du projet de création artistique**, objet de la présente demande, ainsi que des conditions de **production** (temps de travail, résidences, modalités de partenariat prévues dans le cadre du compagnonnage avec le professionnel du champ de la création...).
- **Un tableau des emplois** précisant les fonctions, les durées, les rémunérations et la convention appliquée pour la réalisation de la création
- **Un planning prévisionnel de tournée de la création.**
- **Le budget prévisionnel de la création TTC**, équilibré (le total des charges égal au total des produits), **faisant paraître le montant de l'aide sollicitée**. Utilisez le modèle de budget ci-joint. *Attention : l'aide demandée au ministère de la culture ne peut être la seule ressource du montage financier du projet. Faire paraître dans la ventilation des produits les autres ressources de financement (recettes propres, éventuelles autres aides publiques ou coproductions...).*

2 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- **Lettre de demande d'aide**
- **RIB délivré par la banque** (faisant apparaître les codes IBAN et BIC)
- **n° de SIRET à jour**
- **Fiche INSEE à jour de l'adresse du siège social** (à télécharger sur le site de l'Insee).
- **Extrait Kbis de l'année en cours pour les sociétés**
- **Statuts signés avec les parts sociales à jour** (dans le cas où vous n'en auriez pas, merci de nous l'indiquer par une attestation sur l'honneur signée du demandeur) et récépissé de déclaration en Préfecture et parution au JO pour les associations.
- **Copie des arrêtés attributifs des licence(s) n°1,2 et 3 en cours de validité ou de demande de renouvellement le cas échéant.**
- **Attestation sur l'honneur à jour des obligations sociales et fiscales,**
- **Attestation d'assurance de responsabilité civile à jour**

Nota bene : ces documents doivent être à jour et concordants (même adresse sur le RIB, les statuts, la parution au JO, la fiche INSEE...)

- **Si vous avez reçu une subvention en 2021 de la DGCA vous devez renvoyer le dossier cerfa n° 15059*02** (à télécharger sur internet). **Attention en l'absence de ce document, il ne sera pas possible de vous verser une nouvelle subvention.**

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL DE CREATION DU SPECTACLE

CHARGES		PRODUITS	
TOTAL ACHATS (décors, costumes, frais de régie...)		TOTAL SUBVENTIONS	
		Aide demandée au Ministère de la culture	
		Autres subventions	
TOTAL SERVICES EXTERIEURS (locations, assurances...)		TOTAL COPRODUCTIONS	
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS (honoraires, communication, missions, téléphone, frais postaux...)		TOTAL RECETTES PROPRES (apports de la compagnies, part de conventionnement dédiée à la production...)	
TOTAL SALAIRES		AUTRES PRODUITS	
<i>Détaillez les rémunérations de l'équipe</i>			
Cotisations sociales			
AUTRES CHARGES (taxes et impôts,...)			
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	